



**Compte rendu de la rencontre du 26 février 2008
au ministère de l'Éducation
avec Jean-Marc HUARD, conseiller technique du
ministre Xavier DARCOS**

Participants :

- Représentant du ministre :
Jean-Marc HUARD, conseiller technique ;
- Délégation du SIEN :
Patrick ROUMAGNAC SG,
Christian BARTHES BN.

Cette rencontre avait pour objet principal de faire le point, à partir d'un échange de vues, sur la mise en place du Bac Pro 3 ans, dans le cadre du plan ministériel de rénovation de la voie professionnelle.

Nous avons successivement abordé :

- la question de la valorisation de l'image de marque du LP à travers du lycée des métiers ;
- la question de la refondation de l'offre des diplômes et de la certification, au cœur de laquelle il convient de replacer la problématique du Bac Pro 3 ans ;
- la question du pilotage de la carte des formations des EPLE.

A propos « du lycée des métiers », nous avons fait part à notre interlocuteur de notre double interrogation concernant :

- d'une part, le concept de lycée des métiers que l'on souhaite voir se développer : S'agit-il de mettre prioritairement l'accent sur l'appartenance à un nombre déterminé et bien défini de métiers et de professions (rattachement à un ou deux champs professionnels bien précis et clairement identifiables) ou sur la présence de niveaux et de voies de formations diversifiées (intégration de différents publics préparant les mêmes diplômes suivant des filières de formations diverses, entre lesquelles on souhaite voir se multiplier les passerelles) ?
Nous n'avons pas caché notre préférence pour la référence aux champs professionnels qui présente l'avantage d'être plus lisible pour les futurs lycéens, leurs familles, ainsi que pour leurs éventuels futurs employeurs.
Il nous a été répondu que les deux conceptions du lycée des métiers n'étaient pas antinomiques et que l'on s'arrêterait vraisemblablement sur une conception intermédiaire, mixant les avantages des « champs professionnels précis » et des « voies de formations diverses ».
- d'autre part, la nécessité, d'abord par souci d'efficacité, mais aussi d'équité, de redéfinir, en les simplifiant, les formalités de labellisation (en ne retenant qu'un nombre limité de critères et, en cadrant, si nécessaire à l'échelon national, les modalités d'évaluation).
Notre souhait de simplification semble partagé au niveau ministériel..

A propos « des diplômes et de la certification », ont été successivement évoqués les sujets suivants :

- Ajustements nécessaires de l'offre des diplômes dans le double sens d'une simplification et d'une clarification (des diplômes moins nombreux – notamment au niveau V – avec des dénominations plus explicites) ;
- Structuration des nouveaux diplômes et modalités de certification, en insistant sur l'ensemble des problèmes posés par la nécessité de maintenir, pour l'instant, une certification intermédiaire au niveau V ;

pour s'attarder, à la fin, sur la mise en œuvre du Bac Pro 3 ans, en prenant bien soin de distinguer les problèmes liés à l'échéance immédiate de la rentrée 2008, de ceux, plus lointains postérieurs à celle de 2009..

En ce qui concerne la refondation de la carte des diplômes, on retiendra que :

- le principe de diminution de leur nombre, répondant à une préoccupation largement partagée doit, d'ores et déjà, être considéré comme acquis, la réduction envisagée s'opèrera peut-être par paliers successifs ;
- les nouveaux diplômes seront très probablement découpés en unités capitalisables (modules, unités de contrôles ou de certification ?), cette architecture pourrait, à terme, permettre de régler le problème de la certification intermédiaire au niveau V ;
- les CPC travaillent, tout reste pour l'instant ouvert, rien ne semble définitivement arrêté.

La rentrée 2008 se fera sur la base des diplômés existant actuellement, ce qui nous met à l'abri d'une urgence absolue.

On convient pour l'instant de la nécessité de ne rien précipiter.

Nous avons fait part de nos remarques à propos de :

- la nécessité d'arrêter des dénominations de diplômes explicites, qui « parlent » au grand public ;
- la difficulté à s'accorder sur la dénomination des unités constitutives des diplômes, les termes « module » et « modularisation » semblant mal compris et mal acceptés sur le terrain ;
- la mise en œuvre de la certification intermédiaire au niveau V, a priori exclusivement en contrôle ponctuel, qui va non seulement interrompre le processus de réduction des charges d'examen actuellement en cours, mais aussi générer de graves problèmes d'organisation matérielle, au niveau des académies ;
- la nécessité, enfin, d'offrir une perspective de qualification, au moins au niveau V, pour les élèves les plus en difficulté.

En ce qui concerne la mise en œuvre des Bac Pro 3 ans :

Nous avons d'abord rappelé, en préambule, que nous avons accueilli favorablement la réforme envisagée, rétablissant, en principe, tous les élèves dans leur égale dignité et que, dans l'intérêt des élèves concernés, nous souhaitons pouvoir contribuer à sa réussite, en accompagnant sa mise en œuvre dans les académies, au niveau des EPLE. Il nous semble que, si la rentrée de 2008 se passe mal, celle de 2009, risque d'être encore plus difficile. Nous devons donc, ensemble, créer les conditions de cette réussite. Pour cela, il nous paraît important de régler prioritairement les questions suivantes :

D'abord en vue de la rentrée prochaine :

- Arrêter, dès que possible, la grille horaire de la future seconde professionnelle : Volume des enseignements obligatoires, des modules (réservé à l'aide et au soutien aux élèves en difficulté), des PFMP ? Latitude laissée aux académies dans la perspective de l'individualisation et de la personnalisation des parcours ?
- Reconsidérer les modalités de la certification intermédiaire au niveau V, en prenant en compte le statut des candidats : Ce problème pourrait théoriquement se poser dès la fin de l'année 2008-2009 ; il nous paraît impensable que tous les candidats puissent être considérés comme des « candidats individuels », obligés de passer toutes leurs épreuves en contrôle ponctuel.
- Recommander l'utilisation de certaines « appellations officielles » pour désigner la future classe de seconde.

Ensuite, en vue des rentrées ultérieures :

- Définition des nouveaux diplômes (Nombre, dénomination, structure ?) afin que leur mise en place puisse accompagner la généralisation des Bac Pro 3 ans ;
- Configuration, dans cette perspective des nouvelles classes de seconde professionnelle : Couvrant quel champ professionnel ? Débouchant sur quels Bac Pro ? Offrant quelle(s) possibilité(s) de réorientation ?
- Modalités de certification des nouveaux Bac Pro : Nous souhaiterions le maintien d'au moins deux épreuves écrites, une en EG (Français et monde contemporain) et

l'autre en EP (Epreuve Scientifique et Technique) ; nous pensons qu'une extension du CCF à l'ensemble des épreuves reviendrait à dévaloriser le nouveau Bac Pro, notamment au regard des professionnels . nous restons très attachés au maintien d'épreuves à caractère national ;

- Prise en compte des exigences particulières des élèves les plus en difficultés en favorisant leur accès à une qualification de niveau V qui facilite leur insertion.

Sur tous ces points, nous avons été écoutés avec attention, notre interlocuteur a pris note de nos demandes.

Nous partageons les préoccupations d'éviter les sorties prématurées du système éducatif sans qualification et d'offrir une perspective de poursuite d'études vers le niveau IV et au-delà au le plus grand nombre possible d'élèves.

A propos de « la carte des formations de établissements », si nous comprenons parfaitement les raisons ((répondre efficacement aux besoins locaux en main-d'œuvre qualifiée et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés) qui motivent le désir de la faire évoluer et, surtout, de permettre son adaptation continue aux besoins de l'économie, nous restons très réservés quant aux possibilités réelles d'évolution, et à leur véritable efficacité, pour les raisons suivantes :

- Il nous paraît difficile de rendre la carte des formations « plus réactive » dans le contexte institutionnel actuel, notamment dans le cadre des PRDF : Les régions voudront-elles et pourront-elle accompagner les ajustements nécessaires ?
- La structure et l'organisation actuelle des établissements nous paraissent difficilement compatible avec une adaptation continue : Comment gérer les problèmes matériels et humains que ne manqueront pas de poser les évolutions décidées ?
- Enfin, nous souhaitons que le service public d'éducation veille à ce que soit assurées, en tous points du territoire l'égalité des chances et la liberté des choix des élèves et de leur famille : Peut-on réserver l'application de ces principes aux seuls bassins ou aux seules régions où il existe des gisements d'emplois ? Comment faut-il faire évoluer la carte des formation des établissements situés dans des zones économiquement sinistrées ?

La question de la recherche, à tous les niveaux, de la meilleure adéquation formation emploi mérite un examen attentif et une réflexion approfondie. Des évolutions doivent être possibles, mais à condition de prendre en compte la situation particulière de chaque établissement.

La formation ne contribue-t-elle pas, au même titre que l'emploi, au développement des territoires ?

Nous nous reverrons avec plaisir.

Peut-être en avril ?

**Pour le SIEN,
C. BARTHES**